



Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Madame Astrid PANOSYAN-BOUVET
127, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 7 octobre 2024

Madame la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités,

Ce mardi 24 septembre s'est ouvert le nouveau cycle de négociations faisant suite à l'élection de mai dernier ayant établi la représentativité des organisations syndicales auprès des travailleurs et travailleuses des plateformes de livraison (ARPE).

Lors de cette réunion de reprise, force a été de constater que l'Association des Plateformes d'Indépendants (API) qui réunit Uber Eats, Deliveroo, Stuart, a refusé d'échanger autour de la rémunération des livreurs, malgré l'urgence sociale. Preuve en est que, depuis près d'un an, la rémunération minimum des commandes est descendue en-dessous des 2,85€ brut. Un montant indigne ne permettant à personne de vivre de ses revenus.

Le modèle défendu par les plateformes est celui d'une rémunération à la tâche, calculée par des algorithmes connus des plateformes seules. Voilà pourquoi nos organisations ont demandé une expertise visant à éclaircir le mode de calcul de la rémunération. Prétexte choisi par les plateformes pour repousser la prise en compte de ce sujet prioritaire pour des livreurs dont les conditions de travail se dégradent continuellement, et qui font les frais d'accidents du travail parfois mortels.

Les organisations syndicales signataires vous adressent donc ce courrier, afin de vous faire état de la situation de blocage des négociations dans le secteur.

Nous vous sollicitons donc pour une rencontre visant à échanger sur le sujet.

En vous priant d'agréer nos salutations respectueuses,

Thomas AONZO
*Président d'Union-
Indépendants*

Jacky ALBRAND
*Secrétaire Général de
la FNST CGT*

Morgane Leila OUADAH
Union Syndicale Solidaires

Copie :

- *Ministre délégué chargé des transports –*
- *Association des Plateformes d'Indépendants (API)*
- *Autorité des Relations sociales des Plateformes d'Emploi (ARPE)*